

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 19 FÉVRIER 2026

Depuis l'ordonnance du 2 février 1945, **la justice des mineurs repose sur un principe constitutionnel : la primauté de l'éducatif sur le répressif** en recherchant avant tout le relèvement éducatif et moral de l'enfant. Pourtant, les réformes pénales successives ont méthodiquement démantelé et imposé l'idée qu'il faudrait non seulement durcir la justice des mineurs, mais la rapprocher du régime des majeurs, au nom d'une fermeté devenue une réponse en soi.

Les **conséquences de l'enfermement des enfants sont largement documentées** : ruptures des liens familiaux et éducatifs, isolement, humiliations, fragilisation psychique. Loin de corriger ces trajectoires et de prévenir la délinquance, l'incarcération, a fortiori dans des conditions dégradées, **accentue les processus de dé-socialisation et renforce les dynamiques de réitération**, faisant de **la prison une véritable école du crime**.

Force est de constater que ces réalités peinent à être partagées. **Alors, nous avons une responsabilité : documenter, contrôler, rendre visible**. Des visites parlementaires ont déjà lieu et permettent de mettre en lumière des situations locales, souvent dramatiques. Mais **les démarches isolées peinent à produire des effets à la hauteur des constats qu'elles révèlent**.

C'est précisément pour dépasser ces limites que le choix a été fait **d'organiser des visites simultanées de lieux de privation de liberté pour mineurs, sur l'ensemble du territoire**. En procédant d'une initiative commune, il s'agit de changer d'échelle, enclencher une prise de conscience d'ensemble et une remise en question structurelle. **Rendre visibles ces réalités, exercer pleinement le contrôle démocratique et nourrir un débat public éclairé sur le sens et les effets de l'enfermement des enfants en France**. Voilà l'objectif.

Cette exigence est d'autant plus forte que **les conditions de détention se sont profondément dégradées**. Surpopulation chronique, conditions matérielles indignes, accès insuffisant aux soins, à la formation, à l'éducation, recours accru à l'isolement et aux sanctions disciplinaires : **tout converge pour décrire un système pénitentiaire à bout de souffle, incapable de garantir pleinement le respect des droits fondamentaux et de la dignité humaine**.

Ces réalités prennent une gravité d'autant plus inouïe lorsqu'il s'agit d'enfants.

Faute d'investissements suffisants dans l'éducation, la protection de l'enfance, la prévention, la santé mentale ou l'accompagnement social, **l'enfermement des mineurs devient une réponse-panique face aux défaillances de notre société et de nos politiques publiques**. Mais enfermer des enfants n'a rien d'une fatalité. **Nous refusons cette logique et défendons le respect strict des droits de l'enfant ainsi qu'un investissement massif dans des alternatives éducatives, sociales et émancipatrices**.

- **Pouria Amirshahi**, député de Paris - **visite du quartier mineur de Bordeaux-Gradignan**
- **Léa Balage El-Mariky**, députée de Paris - **visite du quartier mineur de Metz**
- **Ugo Bernalicis**, député du Nord - **visite du quartier mineur de Laon**
- **Hendrik Davi**, député des Bouches-du-Rhône - **visite de l'EPM de Marseille**
- **Benjamin Lucas-Lundy**, député des Yvelines - **visite de l'EPM de Porcheville**
- **Sabrina Sebaihi**, députée des Hauts-de-Seine - **visite du quartier mineur de Nanterre**
- **Danielle Simonnet**, députée de Paris - **visite du quartier mineur du Havre**